

2018-03-28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 28 mars 2018 à 17h45 CET.

Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2017

Ce 28 mars 2018, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2017, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

Les [comptes annuels](http://www.nbb.be) et le rapport de gestion sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be).

Résultat

La Banque a réalisé en 2017 un bénéfice net comparable à l'exercice antérieur, soit 633 millions d'euros. Les principaux facteurs qui expliquent ce statu quo sont détaillés ci-dessous :

Structure générale du résultat

(millions d'euros)



1. Produit net d'intérêt
2. Résultat net des opérations financières, moins-values latentes et provisions
3. Produits / Charges nets de commission
4. Produits des actions et titres de participation
5. Solde de la répartition du revenu monétaire
6. Autres produits
7. Frais de personnel
8. Autres charges d'exploitation
9. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
11. Autres charges
12. Impôt des sociétés

Le produit net d'intérêt a augmenté fortement (+290 millions d'euros), compensé partiellement par l'augmentation de la contribution de la Banque au revenu monétaire (-208 millions d'euros) et la diminution des résultats nets des opérations financières (-32 millions d'euros).

L'impôt des sociétés a augmenté de 39 millions d'euros.

Le produit net d'intérêt a augmenté fortement sous l'influence principale de :

- la hausse du volume des programmes d'achat de titres de politique monétaire (APP) (+273 millions d'euros) ;
- la hausse des volumes et des intérêts (+199 millions d'euros) sur les comptes courants et la facilité de dépôt (intérêt négatif).

Cet effet a été partiellement compensé par :

- la baisse des volumes sur les portefeuilles propres en euros (-67 millions d'euros) ;
- la baisse du volume des portefeuilles de politique monétaire dont les programmes d'achat ont pris fin (-39 millions d'euros) ;
- l'octroi de crédits à taux négatif aux établissements de crédit (-64 millions d'euros).

Les hausses de taux d'intérêt en euros et en dollars ont provoqué la diminution des plus-values non réalisées sur titres. En euros, les gains en capital réalisés ont diminué de 10 millions d'euros. Par contre, en dollars, les baisses temporaires de taux d'intérêt au premier semestre ont permis à la Banque de réaliser des gains en capital sur titres plus importants (+17 millions d'euros).

Suite à l'appréciation de l'euro, la Banque a enregistré des plus-values réalisées sur le dollar moins importantes (-16 millions d'euros) ainsi que des pertes latentes sur yuan et won (-20 millions d'euros).

La contribution de la Banque à la répartition du revenu monétaire est plus importante qu'au cours de l'exercice antérieur (-208 millions d'euros), principalement du fait de son rôle spécifique dans le *Corporate Sector Purchase Programme* (CSPP).

L'impôt des sociétés est en hausse (+39 millions d'euros) à la suite de la diminution de la déduction pour capital à risque et de l'augmentation des engagements sociaux taxables.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés selon la méthodologie de la *value at risk / expected shortfall*, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels.

L'estimation de la borne inférieure des risques fin 2017 aboutit à un montant de l'ordre de 5,4 milliards d'euros.

Ce montant comprend les risques financiers sur:

- les portefeuilles-titres propres de la Banque en euros et en devises;
- les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de la Banque dont elle assume seule les risques ;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de toutes les banques centrales nationales (BCN) de l'Eurosystème dont le risque est partagé entre elles (voir notes 5 et 7 des commentaires des comptes annuels).

L'*Expanded Asset Purchase Programme* entraîne une augmentation des risques qui pourrait mettre les résultats de la Banque sous pression. En conséquence, la Banque maintient sa politique de mise en réserve à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice aussi longtemps que la période des mesures monétaires non conventionnelles perdure.

C'est ainsi qu'un montant de 316,3 millions d'euros est affecté à la réserve disponible. Suite à la répartition bénéficiaire, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 5,8 milliards d'euros. En outre, le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes éventuelles.

La politique de dividende est inchangée. Il en résulte un dividende brut de 127,63 euros par action, soit une diminution de 9,3 % par rapport à l'exercice 2016.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2017, il s'élève à 265,3 millions d'euros.

Le dividende sera payable le quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 22 mai 2018. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées et d'actions nominatives.